



Colocation - Bail Parking

Par **Cara87**, le **04/10/2016** à **03:20**

Bonjour,

Je vis en colocation avec une personne qui a souscrit un bail parking indépendant du bail habitation.

Ce bail parking a été signé par elle seule, je ne l'ai jamais signé, bien que celui-ci soit aux deux noms pour une raison que j'ignore...

Tout allait bien à partir du moment où elle payait.

Elle a cessé de payer récemment le loyer + le parking.

Du coup, j'ai donné congé à la place de parking par LRAR.

Le bailleur, à la demande de ma colocataire, a refusé de prendre en compte ce congé au motif qu'il n'avait pas été signé par ma colocataire.

Est-il normal que je doive payer ce bail parking alors que je ne l'ai pas signé ?

Je ne comprends pas pourquoi je suis engagée à payer un bail parking auquel je n'ai pas consenti !

HELP !!!

Par **Lag0**, le **04/10/2016** à **07:55**

Bonjour,

Ce parking est-il considéré comme un accessoire au logement ou bien n'y est t-il pas lié ?

S'il n'existe aucun rapport entre le parking et le logement, puisque vous n'êtes pas signataire du bail, vous n'êtes pas concernée par cette location.

Si le parking est accessoire au logement et que vous êtes bien signataire du bail du logement, cela peut être différent.

Par **Cara87**, le **04/10/2016** à **13:06**

Bonjour,

Comment le savoir ?

Le bail parking n'est pas mentionné dans le bail habitation.

Il a été signé postérieurement au bail habitation.

Mais le loyer du parking est prélevé avec le loyer.